



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BOUCHES-DU-RHÔNE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°13-2020-236

PUBLIÉ LE 22 SEPTEMBRE 2020

# Sommaire

## **Centre Pénitentiaire d'Aix Luynes**

13-2020-09-07-013 - Délégation de compétence relativement à la discipline (3 pages) Page 3

## **Préfecture des Bouches-du-rhone**

13-2020-09-18-005 - Récompense pour acte de courage et de dévouement (1 page) Page 7

13-2020-09-18-006 - Récompense pour acte de courage et de dévouement (1 page) Page 9

Centre Pénitentiaire d'Aix Luynes

13-2020-09-07-013

Délégation de compétence relativement à la discipline



**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
de l'administration pénitentiaire**

**Décision du 7 septembre 2020  
portant délégation de compétence relativement à la discipline**

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R.57-6-23 et suivants, R 57-7 et suivants, et D251-8

Vu l'article 30 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 ;

Vu l'arrêté du Ministre de la Justice en date du 15 mars 2018 nommant Monsieur Vincent DUPEYRE en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire d'Aix-Luynes.

**Monsieur Vincent DUPEYRE, Chef d'établissement du Centre Pénitentiaire d'Aix-Luynes**

**DECIDE :**

**Article 1er : délégation permanente de compétence est donnée à :**

- Madame Fabienne GONTIERS, Directrice des Services Pénitentiaires, Adjointe au Chef d'établissement
- Madame Catherine COUMES, Directrice des Services Pénitentiaires
- Madame ETRE Marie-Lorraine, Directrice des Services Pénitentiaires
- Madame LE GALLIC Helen, Directrice des Services Pénitentiaires
- Madame Marjorie MOUREN, Directrice des Services Pénitentiaires
- Madame Anne-Laure RIDOUX, Directrice des Services Pénitentiaires
- Madame RENAUDEAU Kathleen, Directrice des Services Pénitentiaires
- Madame RONGEOT Coline, Directrice des Services Pénitentiaires
- Monsieur ROUGON Gilles, Directeur Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
- Monsieur VIAL Christophe, Lieutenant, Chef de Détention
- Monsieur OTT Fabrice, Capitaine, Chef de détention
- Monsieur THEODON Alexandre, Lieutenant, adjoint au chef de détention
- Monsieur PICARD-LUCCHINI, Lieutenant, adjoint au chef de détention
- Monsieur FERNANDES Emmanuel, Commandant, Responsable du CNE

Aux fins de :

- de présider la commission de discipline et de prononcer les sanctions disciplinaires ;
- de désigner les assesseurs siégeant en commission de discipline ;
- de décider d'engager des poursuites disciplinaires à l'encontre des personnes détenues ;

- de décider de placer les personnes détenues, à titre préventif, en confinement en cellule individuelle ordinaire ou en cellule disciplinaire ;
- de suspendre, à titre préventif, l'exercice de l'activité professionnelle d'une personne détenue ;
- d'ordonner le sursis à exécution, total ou partiel, des sanctions prononcées en commission de discipline, assorti, le cas échéant, de travaux de nettoyage, et de fixer le délai de suspension de la sanction ;
- de révoquer, en tout ou partie, le sursis à exécution des sanctions prononcées en commission de discipline ;
- de dispenser les personnes détenues d'exécuter les sanctions prononcées en commission de discipline ;
- de suspendre ou de fractionner l'exécution des sanctions prononcées en commission de discipline ;
- de désigner un interprète lors de la commission de discipline pour les personnes détenues qui ne comprennent pas ou ne parlent pas le français.

**Article 2 : délégation permanente de compétence est donnée à :**

Mesdames et Messieurs, AIBOUT Mohamed, BIRBA Benjamin, CHAIB-EDDOUR Saïd, CORDIER Amandine, DOKOVIC Vanja, DULAC Emmanuel, FALORNI Sandrine, GAGET Déborah, MENDES Moïse, PERNICENI Claire, PICARD-LUCCHINI Anatole, SELMI Fahrid, SOUFI Ahmed, TANG Patrick, THEODON Alexandre, Lieutenants.

Aux fins de :

- de décider d'engager des poursuites disciplinaires à l'encontre des personnes détenues ;
- de décider de placer les personnes détenues, à titre préventif, en confinement en cellule individuelle ordinaire ou en cellule disciplinaire ;
- de suspendre, à titre préventif, l'exercice de l'activité professionnelle d'une personne détenue ;

**Article 3 : délégation permanente de compétence est donnée à :**

Mesdames et Messieurs, ALILI Samia, ASSOU Abdelhamid, BALLESTER Christophe, BILLY Frédéric, BOYER Sébastien, BRACH Benjamin, BRAIA Noredine, CAPELL Anne-Laure, COL Sébastien, CAVALERI Samuel, CHEVALIER Michael, COLLET Céline, DELON Laurent, DEURVEILHER Loïc, DIRATZOUIAN Francis, DUCHATEL Audrey, EMMANUELLI Aurore, ESCURIOL Francis, FABRITUS Yannis, GALLIERE Frédéric, GAOUILLE Faycal, GOMIS Ambroise, HAYOUN Alain, HOCHART David, JOURNET Alexis, LAAFAR Imane, MAGNAN Fabien, MANENT Mickaël, MARTIN Séverine, MARTINI Christian, MATON Jonathan, MESLARD Fabien, MOREAU Romain, MURCIANO Loïc, NOTO Franck, OYOUNDJIAN Stéphanie, PARROT Nathalie, PASCAL Aurélie, PAU Frédéric, PELLIZZONI Philippe, PELLERIN Sébastien, PIQOT Emily, PRESIDENT Gilles, QUERO Sophie, RIVIERE David, RODRIGUEZ Jessica, SOFFIETTO Philippe, TALON Adeline, THOBOR Catherine, VANDERSTRAETE Maxime, VILLANUEVA Brigitte, YAHIA Loïc, ZAALOUK Nabil, Premiers surveillants.

aux fins de décider de placer les personnes détenues, à titre préventif, en confinement en cellule individuelle ordinaire ou en cellule disciplinaire.

**Article 4** : La présente décision sera publiée au Recueil des actes administratifs de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Aix-en-Provence le 7 septembre 2020

Le Directeur,

Vincent DUPEYRE

**SIGNE**

Préfecture des Bouches-du-rhone

13-2020-09-18-005

Récompense pour acte de courage et de dévouement



---

**Arrêté accordant une récompense  
pour acte de courage et de dévouement**

---

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Préfet de la zone de défense et de sécurité sud  
Préfet des Bouches-du-Rhône  
Chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur  
Officier dans l'ordre national du Mérite  
et  
Le préfet de police des Bouches-du-Rhône  
Chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur  
Officier dans l'ordre national du Mérite

**Vu** le décret du 16 novembre 1901 modifié relatif à l'attribution de récompenses pour acte de courage et de dévouement ;

**Vu** le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

**Considérant** l'acte de courage et de bravoure accompli le 21 juin 2020 en portant secours à une mère et son enfant alors qu'un individu tentait de s'emparer du nourrisson sur la commune d'Aix-en-Provence (13) ;

**Sur** proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet ;

**ARRÊTENT**

**Article 1**

**Une lettre de félicitations** pour acte de courage et de dévouement est décernée au fonctionnaire de police de la préfecture de police de Paris dont le nom suit :

M. FAURE Quentin, adjoint de sécurité à la direction de l'ordre public et de la circulation

**Article 2**

La sous-préfète, directrice du cabinet du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Marseille, le 18 septembre 2020

Le préfet de police des Bouches-du-Rhône

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Préfet des Bouches-du-Rhône

*signé*

Emmanuel BARBE

*signé*

Christophe MIRMAND

Préfecture des Bouches-du-rhone

13-2020-09-18-006

Récompense pour acte de courage et de dévouement



---

**Arrêté accordant une récompense  
pour acte de courage et de dévouement**

---

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Préfet de la zone de défense et de sécurité sud  
Préfet des Bouches-du-Rhône  
Chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur  
Officier dans l'ordre national du Mérite  
et  
Le préfet de police des Bouches-du-Rhône  
Chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur  
Officier dans l'ordre national du Mérite

**Vu** le décret du 16 novembre 1901 modifié relatif à l'attribution de récompenses pour acte de courage et de dévouement ;

**Vu** le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

**Considérant** l'acte de courage et de bravoure accompli le 14 mai 2017 en intervenant pour maîtriser un forcené porteur d'une arme blanche qui déambulait dans l'enceinte de l'hôpital d'Aix-en-Provence (13) ;

**Sur** proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet ;

**ARRÊTENT**

**Article 1**

**Une médaille de bronze** pour acte de courage et de dévouement est décernée aux fonctionnaires de police de la circonscription de la sécurité publique d'Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône) dont les noms suivent :

M. CHAUPIN-MOLTO Mathieu, gardien de la paix  
M. GUENOT Florian, gardien de la paix

**Article 2**

La sous-préfète, directrice du cabinet du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Marseille, le 18 septembre 2020

Le préfet de police des Bouches-du-Rhône

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Préfet des Bouches-du-Rhône

*signé*

Emmanuel BARBE

*signé*

Christophe MIRMAND